

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JANVIER 2013
(affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales)

Le conseil communautaire s'est réuni le 14 janvier 2013 à 18 H 30 dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de Gérard DELAFONT, sur convocation adressée le 7 janvier 2013

29 conseillers sur 34 étaient présents

Assistent à la réunion, sans voix délibérative, les suppléants : MM. JANNOT et CHAPUT P. (Colondannes), Mme JOUSSELIN et M. FOURMY (Le Bourg d'Hem), Mme DUPOIRIER et M. LANDOS (La Celle Dunoise) et M. LAPINE (Lafat)

M. Laurent DAULNY a été élu secrétaire de séance.

Le Président souhaite la bienvenue aux conseillers pour la première réunion de l'année 2013 qui accueille les 3 nouvelles communes. Il procède à l'installation des nouveaux conseillers :

	Le Bourg d'Hem	La Celle Dunoise	Colondannes
Titulaire 1	BATHIER Jean-Louis	SACHET Jean-Marie	CABOCHE Valérie
Titulaire 2	FEL Annie	RAMEIX Joël	CHAPUT Lucien
Suppléant 1	JOUSSELIN Janine	DUPOIRIER Michèle	JANNOT Roland
Suppléant 2	FOURMY Jean-Claude	LANDOS Claude	CHAPUT Paul

Il est rappelé que les suppléants peuvent remplacer n'importe quel titulaire.

Le Président propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Approbation des statuts du SMPOC
- Le point sur le dossier La Palestel
- Bases de CFE pour 2013

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité. Il passe donc à l'ordre du jour.

Domaine statutaire

Approbation de la modification des statuts du syndicat mixte du Pays Ouest Creuse

La nouvelle composition de l'assemblée délibérante du syndicat mixte du Pays Ouest Creuse, modifiée suite à l'entrée des 3 nouvelles communes dans le périmètre du Pays Dunois est adoptée à l'unanimité (1 siège supplémentaire pour le Pays Dunois)

Désignation des membres dans les différents organismes extérieurs

Suite à l'entrée des nouvelles communes, de nouveaux membres sont désignés afin de mettre la représentation en adéquation avec les statuts des divers organismes

Représentation des communes entrantes dans les commissions d'étude du conseil

Les commissions existantes sont complétées avec des représentants des communes entrantes

Prise d'une nouvelle compétence : « Aménagement numérique du territoire : Etude et développement des communications à haut et très haut débit sur le territoire de la Communauté de Communes »

Le Président rappelle la teneur de la réunion du 13 décembre 2012 sur le schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN), organisée pour les élus du territoire et présentée par les services du Conseil Général de la Creuse et de DORSAL : la Région et l'Etat ont confié la maîtrise d'ouvrage du SDAN régional au syndicat mixte DORSAL. Ce dernier va prochainement lancer un SDAN pilote d'une durée de 2 ans qui pourra financer au minimum 1 projet par

département et au maximum 6 sur la région Un appel à candidature, auquel seront éligibles les EPCI ou groupement d'EPCI va être lancé.

La prise de cette nouvelle compétence permettra à la communauté de communes de répondre à l'appel à candidature.

Considérant l'enjeu du déploiement du haut et très haut débit, les élus reconnaissent unanimement l'intérêt de confier la compétence à la communauté de communes afin que le territoire puisse candidater pour entrer dans la première phase de déploiement.

Les conseils municipaux seront appelés à se prononcer sur la prise de cette nouvelle compétence par la communauté de communes, conformément à la procédure réglementaire.

Domaine Personnel

Rapport concernant le dispositif d'accès à l'emploi de titulaire (application de la loi du 12 mars 2012)

Un agent remplit les conditions du dispositif. Le rapport et le programme d'intégration sera présenté au Comité Technique Paritaire.

Domaine Habitat

Compte rendu d'activités du PIG 2012

Daniel Forest présente le bilan de programme qui est opérationnel depuis le 16 juillet 2012 date de la signature de la convention entre tous les partenaires (ANAH-Région-Département-CCPD).

Il indique que des permanences itinérantes ont été mises en place dans toutes les communes du territoire à raison d'une fréquence d'une tous les 4 mois.

24 dossiers étaient ouverts au 31/12/2012

Il est rappelé que les communes de Le Bourg d'Hem et La Celle continueront à faire partie du PIG du SIVU Bonnat-Chatelus, jusqu'à la fin du PRIG en vigueur et que la communauté de communes sera représentée par les délégués actuels à ce syndicat.

Domaine financier

Bases minimum de CFE pour 2013

Suite à l'entrée des nouvelles communes, les bases minimum de cotisation foncière des entreprises (CFE) devront être unifiées à compter de 2014. Afin d'éviter un effet de seuil important à cette date, (les bases minimum des communes entrantes étant plus faibles que celle fixée par la communauté de communes), le président propose de procéder en 2 étapes et d'utiliser la possibilité dérogatoire de fixation de bases différenciées pour les communes entrantes en 2013.

	2013 Applic loi	2014 applic loi (estimation)	Propos 2013 (rég déro)
CC	1035	930	1035
Le B'H	407	930	600
La Celle	438	930	600
Colondannes	593	930	750

Il précise que peu d'entreprises seraient concernées sur Le Bourg d'Hem et Colondannes, un peu plus sur La Celle Dunoise

Par ailleurs il indique qu'il est possible de faire un abattement sur l'imposition minimum, dans la limite de 50 % pour les entreprises dont le CA ou les recettes est inférieur à 10000 €.

Il propose de voter un abattement de 30 % (cet abattement s'appliquera sur l'ensemble des entreprises concernées du territoire).

Sachant qu'il n'a pas été possible, compte tenu de la date de réception tardive de l'information, de faire des simulations pour mesurer précisément l'impact de ces décisions, il précise qu'en 2013, il

y aura toujours la possibilité de définir pour 2014 une base minimum différente de la base pondérée prévue par la loi, dans la limite des maxima autorisés et de choisir un taux d'abattement différent. Le conseil communautaire, après délibération accepte à l'unanimité les propositions du Président.

Domaine jeunesse

Le point sur le projet La Palestel

Le Président rappelle que le conseil communautaire lors du dernier conseil de novembre 2012 a validé le projet de réhabilitation à minima du bâtiment La Palestel et son plan de financement à hauteur de 172 400 € HT. L'architecte a affiné le projet et propose des modifications qui dépassent les possibilités de l'EPCI pour 2013. Le Président propose donc au conseil de faire retravailler l'architecte sur une 1^{ère} tranche de travaux qui correspondrait à la réhabilitation d'une partie du bâtiment (afin de réaliser en priorité une salle d'activités sportives). Les sanitaires et la grande salle feront l'objet d'autres tranches de travaux.

Le conseil suit la proposition du Président et lui demande de déposer les dossiers de subvention en conséquence.

La séance est levée à 21 H 40